

LA COUR SUPRÊME

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, la récente décision de la Cour suprême de rejeter les mesures législatives adoptées par la Chambre au sujet de la publicité des produits du tabac est la plus récente preuve qui fait ressortir que l'équilibre des forces échappe de plus en plus au Parlement au profit de l'organe non élu et non responsable qu'est la Cour suprême.

Encore une fois, la cour a étendu les droits des citoyens particuliers à des sociétés pour faire de celles-ci des personnes juridiques présumées. Cette présomption fait que la charte, de garante des droits individuels qu'elle était, constitue maintenant un levier politique qui permet aux sociétés de se soustraire aux mesures réglementaires adoptées par un gouvernement démocratique élu et la Chambre des communes.

En outre, dans certains cas, la cour a interprété les lois ou a étendu leur portée dans un sens qui était contraire à l'esprit dans lequel le Parlement les avait adoptées. Face à ce renforcement notable des pouvoirs de la Cour suprême, il y a lieu d'adopter de nouvelles mesures visant à accroître l'obligation de la cour de rendre des comptes.

J'exhorte le gouvernement à songer à la création d'une commission royale qui serait chargée de proposer des mesures destinées à assurer la transparence et une meilleure participation en ce qui concerne le processus de désignation des juges de la Cour suprême, de façon qu'il soit en harmonie avec notre système parlementaire de gouvernement.

* * *

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, le Nouveau-Brunswick est résolument prêt pour la nouvelle économie qui émerge. Il donne l'exemple en rendant les services gouvernementaux plus facilement accessibles aux utilisateurs et en aidant les entreprises canadiennes à être compétitives sur le marché mondial.

Les gouvernements fédéral et provincial vont combiner leurs efforts pour promouvoir les échanges commerciaux et vont partager des renseignements sur les programmes d'exportation. Le programme qu'on a annoncé aujourd'hui, à Fredericton, sur les équipes commerciales est le premier de son genre au Canada. Il va simplifier le processus pour ce qui est d'aider les exportateurs à développer de nouveaux marchés.

Grâce à la notion d'équipe commerciale, un chef d'entreprise sera en mesure d'obtenir des renseignements sur les programmes des deux gouvernements en s'adressant à n'importe quel organisme économique de l'un des deux ordres de gouvernement. La notion en question est le résultat de dix mois de travail par huit différents organismes gouvernementaux.

Je voudrais féliciter le premier ministre Frank McKenna et le ministre fédéral du Commerce international pour cette remarquable réalisation. Je tiens également à adresser mes meilleurs souhaits à l'Association des exportateurs canadiens dont les membres se réunissent aujourd'hui dans ma circonscription, à l'occasion de leur 52^e conférence annuelle.

Article 31 du Règlement

LA FÉDÉRATION DE STEREA HELLAS

M. John Cannis (Scarborough—Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue à un groupe qui visite la région de la capitale nationale aujourd'hui.

La Federation of Sterea Hellas représente plus de 15 000 Canadiens dont la famille est originaire de la région centrale de la Grèce appelée Roumélie. La fédération participe à de nombreux projets utiles et se préoccupe principalement de questions de nature ethnoculturelle.

Cette année, la fédération a décidé, à l'unanimité, de reconnaître les mérites du très honorable premier ministre du Canada pour ses engagements de longue date à l'égard de notre pays et les grands services qu'il rend à notre nation. Les intéressés le félicitent également pour ses efforts reliés à l'unité nationale et à la paix mondiale et pour sa foi inébranlable dans la démocratie et les droits de la personne.

J'appuie de tout coeur la décision de la fédération, et je félicite le premier ministre pour cet honneur bien mérité.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux membres de la fédération, à son président, M. Constantin Bikas, ainsi qu'à M. Chris Geronikolos. J'espère que leur séjour à Ottawa sera agréable et instructif.

* * *

[Français]

M. JOSEPH RICHOT

M. Reg Alcock (Winnipeg—Sud, Lib.): Monsieur le Président, des représentants de tous les partis politiques se sont réunis ce matin à la rotonde de la législature du Manitoba pour dévoiler une plaque commémorative à la mémoire du «père Noël» Joseph Richot.

Conseiller de Louis Riel, le père Richot a dirigé la délégation qui a négocié les modalités de l'entrée de la colonie de la rivière Rouge dans la Confédération. Grâce à ses arguments, la colonie a obtenu le statut de province et des institutions bilingues et biculturelles. Le père Richot a travaillé pour favoriser l'expansion de la population francophone au Manitoba.

En ce 125^e anniversaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, il est opportun d'honorer le père Richot à la législature du Manitoba, une institution provinciale qu'il a aidé à créer.

* * *

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, les membres de la Fédération des femmes du Québec appuient massivement la souveraineté du Québec. C'est dans une proportion exceptionnelle de 83 p. 100 que les femmes de la Fédération des femmes du Québec ont clairement dit oui au camp du changement. Les femmes sont chaque jour plus nombreuses à considérer la souveraineté du Québec comme une condition nécessaire à la progression de l'équité et de la justice dans notre société.